

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	27 (1956)
Heft:	3
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La place d'exercice pour blindés dans le Jura bernois. — Une séance d'orientation a eu lieu dernièrement à Porrentruy au cours de laquelle on a discuté de l'aménagement éventuel d'une place d'exercice pour blindés en Ajoie. Jusqu'ici le Département militaire fédéral a étudié 35 cas de places éventuelles en vue de trouver un terrain propice, qui doit être assez étendu. Il doit être coupé, englobant des forêts et des bosquets. En outre, à proximité, on construira une caserne pouvant abriter de 4 à 500 hommes, ainsi que des garages et des ateliers de réparation.

En ce qui concerne l'Ajoie, le terrain qui entre en ligne de compte se trouve sur le territoire des communes de Bure et de Fahy. Cependant les milieux agricoles font des objections, mais les études continueront. D'ailleurs cette séance n'avait pour objet que de renseigner l'opinion.

Il est clair que l'aménagement d'une place d'exercice pour blindés en Ajoie aurait très certainement d'heureuses conséquences — appréciables, fort probablement — pour certains secteurs de l'économie régionale. Et l'on peut tenir aussi pour assuré que la ligne de chemin de fer Delémont-Porrentruy connaîtrait un indéniable regain d'activité. La question vaut donc la peine qu'on l'étudie sérieusement.

* *

Toujours les montres suisses aux Etats-Unis. — Un député de l'Etat du Michigan à la Chambre des représentants des Etats-Unis a exigé dernièrement la révision de la mesure de 1954 portant augmentation des droits de douane horlogers. Si rien n'est entrepris pour remédier à la diminution des importations de montres suisses qui s'est produite au cours des deux dernières années, dit-il, le commerce d'exportation américain en Suisse diminuera aussi.

* *

Le correction de la route Delémont-Bâle. — Suivant publication parue dans la « Feuille officielle du Jura bernois », les plans pour la correction de la route cantonale N° 18, sur le tronçon « Sous le Vorbourg-Soyhières » sont déposés publiquement au secrétariat communal de Delémont. Voilà une nouvelle qui sera certes accueillie avec satisfaction et principalement par les usagers motorisés.

Erratum : Dans l'article « Les problèmes de l'Economie publique de notre pays », paru dans le N° 2/1956, nous prions nos lecteurs de corriger l'erreur suivante au bas de la page 31 : Etat des travailleurs étrangers dans le bâtiment en Suisse 61.531 et non pas 6531.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin* : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER
Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source